

(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)

AFFAIRES SCOLAIRES

[ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTREE 2018](#)

BUDGET ASSAINISSEMENT

[AFFECTATION DU RESULTAT BA](#)

BUDGETS PRIMITIFS 2018

[BUDGET ANNEXE 2018](#)

[BUDGET PRINCIPAL 2018](#)

TRAVAUX

[DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS](#)

URBANISME

[PROPOSITION D'ACQUISITION FONCIERE](#)

**Nombre de conseillers présents : 15/15**

## **BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Les restes à réaliser inscrits au budget 2017 en dépenses d'investissement et à reporter sur l'exercice 2018 sont les suivants :

Programme	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
42*	Voirie	46 000.00	0.00
59	Salle des fêtes	2 400.00	0.00
60	Signalétique	1 000.00	0.00
67	Eglise	3 600.00	0.00
68	Extension rénovation école	4 350.00	0.00
70	Foncier	69 612.00	0.00
71	Economie d'énergie	1 750.00	0.00
72	Terrain multisports	56 240.00	0.00

Principaux projets d'investissements retenus pour 2018 :

▪ OP 12 - Matériel Mobilier	19 856.00
▪ <b>OP 42 – Voirie*</b>	<b>45 429.00</b>
▪ OP 59 - Salle des fêtes	24 000.00
▪ OP 60 - Signalétique	12 000.00
▪ OP 67 - Eglise	3 210.00
▪ OP 68 - Extension rénovation école	4 376.00
▪ OP 70 – Foncier	41 176.30
▪ OP 71 - Economie d'énergie	11 242.00
▪ OP 73 - Aménagement paysager	15 000.00

Plan Pluriannuel d'Investissement Voirie :

• Compte 2041512	46 387.00
• Compte 2046	47 162.00

Monsieur LEMONT présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 de la commune :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 551 627.41
- Recettes : 551 627.41

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 581 479.80
- Recettes : 581 479.80

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour)**

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2018 de la Commune.

[INDEX](#)

*\*Remarque post conseil : Le PPI (plan pluriannuel d'investissement) se substitue totalement à l'opération 42 qui est donc « gelée », y compris pour les restes à réaliser (information qui n'était pas encore confirmée au moment du vote).*

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Monsieur LEMONT propose de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget Assainissement 2017.

Constatant que le Compte Administratif 2017 du budget Assainissement fait apparaître :

• un excédent de fonctionnement de	8 672.38	}	↪
• un excédent N – 1 de	67 420.56		
• Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	76 092.94	}	↪
• un déficit d'investissement de	77 753.00		
• un résultat N-1 de	-147 191.05	}	↪
• Soit un déficit d'investissement de	224 944.05		

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

• Résultat d'exploitation au 31/12/2017		
○ Part affectée à la section de fonctionnement (article 002)	31 092.94	↪
○ Affectation en réserve d'investissement (1068)	45 000.00	
• Résultat d'investissement au 31/12/2017		
○ Part affectée à la section d'investissement Déficit (article 001)*	224 944.05	↪

*\*Etant entendu que les subventions d'investissement de l'Agence de l'eau apparaîtront sur le prochain exercice*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (15 voix Pour) d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

➤ Part affectée à la section de fonctionnement (article 002)	31 092.94
➤ Affectation en réserve d'investissement (1068)	45 000.00

[INDEX](#)

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

M. LEMONT présente au Conseil municipal le Budget Primitif Assainissement 2018 équilibré comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 64 301.72
- Recettes : 64 301.72

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 265 011.83
- Recettes : 265 011.83

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour)**

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif Assainissement 2018.

[INDEX](#)

## ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTREE 2018

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Le 15 décembre 2017 (délibération N° 2017-106), le Conseil Municipal a émis un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 : « *semaine dérogatoire D2-4 : organisation sur 8 demi-journées dont 4 matinées, soit un enseignement scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi* ».

Le conseil d'école qui s'est réuni le 8 janvier 2018 a également émis un avis favorable.

Après consultation du Conseil Départemental de l'Education National, l'Inspection d'Académie nous a notifié par courrier du 23 mars 2018 son accord pour cette organisation du temps scolaire à la rentrée 2018.

Une organisation horaire dérogatoire ne pouvant être arrêtée que pour un maximum de 3 rentrées, cette décision ne concerne que les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (15 voix Pour)

- **DE VALIDER** l'organisation du temps scolaire sur une semaine de 4 jours : « *semaine dérogatoire D2-4 : organisation sur 8 demi-journées dont 4 matinées, soit un enseignement scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi* ».
- **PRECISE** que cette décision ne concerne que les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

[INDEX](#)

## PROPOSITION D'ACQUISITION FONCIERE

Rapporteur : René SAUDRAIS

M. le Maire fait part aux membres du conseil de l'accord de Mme LEPERE pour la vente à la commune de ses parcelles (ZM 202-203 et 204 soit une surface totale de 2 Ha 21a et 28 Ca) pour un prix de 50 000€ net vendeur.

Les frais d'acte notarié associés à cette acquisition ont été estimés par l'Office Notarial de Maître PANSART à 1 900€

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (15 voix Pour)

- **D'ACQUERIR** les parcelles ZM 202-203 et 204 de Mme LEPERE au prix total de 50 000€ net vendeur, auquel il faut ajouter les frais d'acte notarié estimés à 1 900€, ainsi que la prime d'éviction.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette acquisition.

[INDEX](#)

## DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Mme LEMAITRE présente les propositions d'acquisition pour l'aménagement de l'accueil de loisirs auprès des fournisseurs IKEA, Manutan Collectivités et Wesco.

Fournisseurs	Montant TTC
IKEA	150.00
Manutan	1 509.13
Wesco	1 942.80
TOTAL	3 601.93

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (15 voix Pour)**

- **De VALIDER** ces achats pour l'aménagement de l'accueil de loisirs
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision

[INDEX](#)

SEANCE DU 6 AVRIL 2018 .....	2
BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 .....	2
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT.....	3
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018.....	4
ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTREE 2018.....	5
PROPOSITION D'ACQUISITION FONCIERE.....	6
DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS .....	7